

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD198

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 61, substituer aux références :

" L. 131-8 à L. 131-12 ",

les mots :

" de la présente section ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.